



# ACADEMIE DE NICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DOS

Affaire suivie par :

Arwen ROSSETTI

Mél : [moyens1dos06@ac-nice.fr](mailto:moyens1dos06@ac-nice.fr)

53, Avenue Cap de Croix  
06181 Nice Cedex 2

Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale  
des Alpes-Maritimes

Division de l'organisation  
scolaire

Nice, le 26 septembre 2025

L'Inspecteur d'académie

Directeur académique des services de  
L'Education nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs des  
écoles publiques  
s/c de mesdames les inspectrices, messieurs les  
inspecteurs chargés de circonscription du 1<sup>er</sup> degré

## Objet : PACTE 1<sup>er</sup> degré - Année scolaire 2025-2026

Déclaration des missions PACTE dans le formulaire COLIBRIS

Le dispositif PACTE est renouvelé pour l'année scolaire 2025-2026 et les missions éligibles à une part fonctionnelle de PACTE sont les suivantes :

- Soutien renforcé en collège : 18h
- Devoirs faits en collège : 24h
- Stages de réussite/école ouverte : 24h
- Soutien renforcé aux élèves en difficulté à l'école élémentaire : 24h
- Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers : mission forfaitaire
- Référent harcèlement : mission forfaitaire

La déclaration des missions PACTE s'effectuera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 par l'intermédiaire du formulaire COLIBRIS situé dans l'espace Esterel :

- Les inspectrices et inspecteurs de circonscription auront au préalable défini une dotation par école, vous ne devrez saisir que les missions qui ont été approuvées.
- Pour les missions « soutien renforcé en collège » et « devoirs faits », les collèges d'exercice devront être renseignés.
- Avant de refuser définitivement une fiche, les inspectrices et inspecteurs de circonscription auront la possibilité de vous demander de la modifier par le biais du formulaire.

J'attire votre attention sur la nécessité de procéder à une **campagne unique de saisie pour l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026**, le principe du dispositif PACTE étant de s'engager pour des missions annuelles ou ponctuelles dès le début de l'année et d'être rémunéré par neuvième d'octobre à juin.

Cette campagne globale de saisie et de validation par les inspectrices et inspecteurs de circonscription devra être terminée pour le **7 novembre 2025**, afin de permettre une mise en paiement au plus tard sur la paie de décembre (avec ratrapage des 2 premiers neuvièmes) sous l'intitulé « ISAE part fonctionnelle ».

SIGNÉ

Laurent LE MERCIER